

Aide à la réhabilitation de l'assainissement non-collectif



La CAESM met en place ce dispositif afin de réduire la pollution liée à l'assainissement défectueux, préserver la ressource naturelle en eau et les eaux de baignade.

Propriétaire occupant

Equipements

Assainissement

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ADIL Martinique

SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif

CCAS

CAESM - Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Travaux de réhabilitation ou de remplacement d'un dispositif d'assainissement non-collectif.



Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 5 000 €.



En complément

- CGSS

- IRCOM

Pièces justificatives

✓ justificatif d'identité

✓ justificatif de propriété

✓ justificatif de revenu

✓ devis des travaux

Liens utiles